Le Centre Communal d’Action Sociale « CCAS »

Le CCAS est composé de membres élus (désignés en conseil municipal) et de membres nommés par le Maire, de la société civile représentant le monde associatif. Leur mandat est de 6 ans.

Il a son propre budget qui provient d’une subvention de la commune et de quelques dons.

Le CCAS remplit une **mission de solidarité** avec un rôle d’accompagnement (information, orientation) et d’aide aux personnes en difficulté, quel que soit leur âge. C’est un acteur majeur pour une action sociale de proximité.

Président de droit	Pascal DAVID, Maire
Vice-Présidente	Monique AUBERT, Adjointe au Maire
Membres	5 conseillers municipaux et 5 représentants des associations

Le respect de la confidentialité est une obligation légale pour tous les membres.

Le rôle du CCAS

- Accueil, écoute et orientation des personnes en difficulté dans le cadre de l’aide sociale.
- Instruction des demandes d’aides ponctuelles ou facultatives.
- Enregistrement des demandes de logements sociaux dans le cadre du fichier unique de demande de logement social de Rhône « FCR ».
- Attribution des logements de la résidence pour personnes âgées La Tonnelle.
- Connaissance et tenue à jour de registres des personnes âgées et/ou fragiles (canicule, grand froid).
- Mise en place d’une mutuelle de santé « Ma commune – Ma santé ».
- Attribution de Ticket sports-culture pour permettre aux enfants de 4 à 16 ans d’adhérer à une association sportive ou culturelle de la commune.
- Attribution de la Bourse Communale Citoyenne d’Enseignement Supérieur
- Organisation d’animations pour les seniors : Noël des Ainés, Semaine bleue, sorties….

Important

Avant toute demande d’aide alimentaire ou d’aide au règlement d’une facture, il est nécessaire d’avoir rencontré un travailleur social de la Maison De la Métropole pour une évaluation de votre situation et une analyse de vos besoins.

Adresse : 2, Avenue Marie Thérèse Prost 69250 à Neuville sur Saône

Tél : 04 78 91 78 64

Demande de logement social *(page en cours d'actualisation)*

Vous pouvez consulter cet espace pour avoir des informations sur les démarches à suivre pour faire votre dossier.

Demande de logement à la Tonnelle

Pour effectuer une demande de logement vous pouvez vous rendre sur cet espace.

Compte-rendus des conseils d'administration

2023

10 janvier 12 avril

2022

7 mars 12 avril

2021

11 janvier 22 février 29 mars 13 décembre

CONTACT

Le CCAS est disponible sur rendez-vous

04 78 91 10 11

ccas@quincieux.fr

A TELECHARGER

Budget 2022 du C.C.A.S.

ALLER PLUS LOIN

Plateforme Demande de logement social

En savoir plus sur la Tonnelle

Attribution de ticket sport culture

Attribution de la Bourse Communale Citoyenne d’Enseignement Supérieur